

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° ARCT/..04/F/2025-2026 RELATIF A LA FOURNITURE DES PNEUS A L'ARCT.

Date de publication : le 01./10/2025

Date d'ouverture : le 14./10/2025

1. Objet

L'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications «ARCT» invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres de prix TVAC sous pli fermé, pour la fourniture des pneus.

2. Financement du marché

Le marché est financé sur le Budget Général de l'Etat, Subsidés accordés à l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications «ARCT», exercice 2025/2026.

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi. Le Marché est constitué d'un (1) seul lot. Le délai d'exécution de la commande est de quinze (30) jours ouvrables à partir de la date de réception d'un bon de commande.

4. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les conditions techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

Les offres doivent renseigner sur les éléments suivants :

- a) Un Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;
- b) une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR et en cours de validité ;
- c) Une adresse physique (siège) et des contacts téléphoniques ;

5. Présentation de l'offre

Les offres sous plis fermés et portant mention « Offre pour la fourniture de pneus » doivent détailler le prix unitaire TVAC.

6. Date limite de dépôt des offres

Les offres, sous pli fermé, doivent parvenir à la Direction Générale de l'ARCT, sise Avenue de France N° 14, B.P. 6702 Bujumbura Tél : +257 22255667, +257 22 244 143 Fax : +257 22 24 28 32 au plus tard le 14./10/2025 à 9heures 30 min, heure locale. Toute offre reçue après la date limite de dépôt des offres ne sera pas prise en considération. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'ARCT en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de la page, au moins **10 jours calendaires au plus tard** avant la date limite de dépôt des offres.

7. Séance d'ouverture des offres.

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants en date du 24/10/2025 à 10 heures dans les enceintes de l'ARCT.

8. Spécifications techniques

Les spécifications techniques de fourniture des pneus sont les suivantes :

Les pneus pour les véhicules

- Cinq (05) pneus : tubeless 235/65 R 18
- Quinze (15) pneus tubeless : 255/70 R16.
- Quatre (04) pneus tubeless : 225/95 R16.
- Quatre (04) pneus tubeless : 235/75 R15

Les pneus pour une moto

- Deux (02) pneus 2.60-16 avec chambre à air.
- Deux (2) pneus : 80/100-17 (1 pneu) et 100/90-17 (1 pneu)

NB : L'ARCT se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer le nombre de pneus pour autant que ce changement n'excède pas 20% (voir le code des marchés publics art.191).

Pénalités de retard

En cas de dépassement des délais contractuels par l'attributaire, les pénalités de retard seront appliquées suivant la formule : $P = \frac{M \times N}{1000}$

1000

P= montant des pénalités ;

M= montant initial du marché ou de la tranche considéré (montant initial modifié éventuellement par les avenants) ;

N= nombre de jours calendaires de retard ;

Ces pénalités sont plafonnées à 10% du montant total du marché.

Fait à Bujumbura, le 29 / 09 /2025

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARCT

Dr. Samuel MUHIZI

